

Séance du 07 Mars 2003

Le Conseil Municipal, DECIDE

- l'acquisition de parcelles en vue d'élargissement de routes dans plusieurs secteurs du village : C 1133, située aux Combes", pour une superficie de 105 m², B 508 et B 509 situées à "Crintamand et sur le Cé" pour une superficie de 41 m², A 1265, A 1267 et A 1268 située à Chamoule pour une contenance totale de 51 m², AB 898 située au Quart Dernier pour une superficie de 11 m², AB 950 et AB 951 situées au Pont d'en Haut d'une contenance de 13 m² au prix de 9.00 € le m².

- l'acquisition de l'ensemble des parcelles E 756 et E 757 situées sur le domaine skiable à Malaquis d'une contenance de 3025 m², au prix de 1604.00 €.

- l'acquisition du site de l'ancienne usine HAUTEVILLE situé lieu-dit "La Mouille", soit un bâtiment avec sol et terrain attenant ainsi qu'une cour à usage d'accès, d'une surface totale de 3867 m², moyennant la somme de 228 674.00 € .

- de se constituer partie civile et de donner pouvoir au Maire pour représenter la Commune au Tribunal de Grande Instance dans l'affaire d'infraction à la loi sur la circulation des véhicules terrestres dans des espaces naturels.

- de faire bénéficier la commune et les particuliers d'un marché global pour la vente des bois atteints par le bostryche par le biais d'un accord avec le Groupement des Exploitants Forestiers et Scieurs de Haute-Savoie (le prix de vente en bordure de route sera fonction de la qualité et du volume unitaire de la grume), parallèlement, l'Etat reconduit le protocole de lutte phytosanitaire en favorisant l'exploitation et le traitement chimiques des bois écorcés, le financement sera appliqué en fonction du volume et des difficultés d'exploitation (tél. et renseignements en mairie au 04.50.96.90.56)

- de se réserver la possibilité de demander le remboursement, pour des secours relatifs à toutes activités sportives et de loisirs pratiqués sur le territoire de Mont-Saxonnex, aux frais réels engagés.

Le Maire informe

- de la sortie du bulletin municipal pour l'année 2002
- de l'accord du permis de construire 24 logements au "Bois d'Amcy"
- qu'à compter du lundi 31 mars 2003, la déchetterie sera ouverte aux horaires d'été.